

MODALITES D'INSCRIPTION EN COLLEGES et LYCEES PUBLICS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017 POUR LES FAMILLES EMMENAGEANT DANS LES HAUTS-DE-SEINE (ou déménageant au sein des Hauts-de-Seine)

Rappel : Les emménageants sollicitant une inscription en école primaire doivent contacter la mairie de la commune d'accueil

● **Elèves inscrits en 2016/2017 dans un établissement public ou privé sous contrat et sollicitant une inscription dans un collège ou un lycée en voie générale et technologique :**

Vous devez vous rendre dans votre établissement de secteur aux dates suivantes, pendant les périodes d'ouverture des établissements :

- Entrée en 6^{ème} (hors modalités Affelnet), 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} : jusqu'au 15 septembre 2017
- Entrée au lycée GT: jusqu'au 04 septembre 2017 (hors modalités Affelnet)

Pour trouver le collège de secteur : <http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

Pour trouver le lycée de secteur : <http://www.ac-versailles.fr/dsden92/cid109450/zones-geographiques-des-lycees-publics.htm>

Après le 4 septembre pour le lycée et le 15 septembre pour le collège, vous êtes invités à consulter le site de la DSDEN, rubrique « vie de l'élève », « inscription en collège ou en lycée »

► **Pour l'ensemble des démarches courantes, les familles n'auront pas à se déplacer à la DSDEN, leur interlocuteur est l'établissement de secteur.**

● **Elèves inscrits en 2016/2017 dans un établissement public ou privé sous contrat et sollicitant une inscription dans la voie professionnelle (CAP ou BAC professionnel) :**

Vous devez vous rapprocher du Centre d'Information et d'Orientation le plus proche de votre domicile. Les CIO sont ouverts jusqu'au 19 juillet inclus et à partir du 24 août. La liste des CIO est consultable sur le site de la DSDEN92, rubrique « **vie de l'élève** », « **orientation** », puis « **CIO** ».

La liste des formations professionnelles dispensées dans les établissements publics ou privés sous contrat est consultable sur le site de l'ONISEP : www.onisep.fr - rubrique « **téléchargement guides régionaux** », choisir « **après la troisième - Versailles 2017** ».

● **Elèves nouvellement arrivés en France, non scolarisés en France en 2016-2017**

Quelle que soit votre situation scolaire antérieure et la formation suivie dans le pays d'origine, et quel que soit le moment de l'année, vous vous adresserez **au CIO** de proximité (liste des CIO consultable sur le site de la DSDEN92- à la rubrique « **vie de l'élève** », « **orientation** », puis « **CIO** »)

● **Elèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat en 2016-2017 et sollicitant une inscription dans le public.**

Vous pouvez consulter le site internet de la DSDEN 92, rubrique «**vie de l'élève**», puis « **inscription dans le second degré** ».

Rappel : Pour toute question relative au suivi de la scolarité, **l'établissement** de scolarisation en 2016-2017 reste **l'interlocuteur unique** pour les collégiens et lycéens scolarisés en 2016-2017 dans un établissement public ou privé sous-contrat qui ne sont pas en situation d'emménagement.

Un service d'accueil est organisé par la DSDEN au niveau 1 du centre administratif départemental :

>>>> du lundi 26 juin au mardi 4 juillet 2017 : de 9h00 à 11h30

>>>> du lundi 28 août au mardi 5 septembre 2017 : de 9h00 à 11h30

Centre Administratif Départemental 167/177 avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 92000 Nanterre